N 3283 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 12 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
commencera
DIMANCHE MATIN
LA PUBLICATION DU ROMAN
PATRIE
(tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)
Par E. LEPELLETIER

Employeurs et Employés

La situation réciproque des employeurs et des employés ne soulève pas aussi souvent les polémiques de la presse ou les débats du Parlement que celle des patrons et des ouvriers. Elle n'est cependant pas moins digne de l'attention du législateur *et du philosophe sociologue* : elle n'exerce pas une influence moins appréciable sur les intérêts du pays tout entier, sur la production et la consommation, et sur le développement de la natalité.

Si le plus grand nombre des employés sont dans des conditions précaires, incertains de leur lendemain, inquiets sur la subsistance de leurs enfants, l'état général de la nation en recevra de graves préjudices.

Il en est de même, si la grande majorité des ouvriers se trouve rapprochée d'une existence nécessiteuse. Mais les difficultés, les misères et les drames de la situation des employés sont plus cachés, enveloppés d'un voile de discrétion : ils font moins de bruit, ils ne sont guère en mesure de se mettre en grève et de saisir l'opinion par l'éclat de leurs revendications collectives. Aussi on s'occupe d'eux plus rarement ; ils ont l'habitude de souffrir en silence.

Mais le pays n'en souffre pas moins dans son ensemble.

On s'imagine qu'on peut tranquillement *ajourner sans cesse les réformes* et dormir sur les deux oreilles, lorsque les sacrifiés ne se plaignent pas trop haut. C'est une grave erreur.

Les effets d'un malaise général se répandent de plus en plus, et l'on sent un ralentissement de la production et de la natalité, c'est-à-dire un amoindrissement de la force vitale du pays, lorsqu'un grand nombre d'individus et de familles sont dans la gêne, bien qu'ils ne se livrent à aucune agitation extérieure.

Les employés ne sont pas demeurés passifs, puisqu'ils sont parvenus à fonder une chambre syndicale, mais tout le programme des réformes auxquelles ils ont le droit d'aspirer demeure jusqu'à présent lettre morte. M. Mesureur, dans une lettre qu'il adressait récemment à cette chambre syndicale, et que le *Voltaire* a reproduite, énumérait la plupart *des réformes en question* : extension aux employés de la juridiction des prud'hommes, — extension de l'inspection du travail aux magasins, — protection du travail de la femme, — application des lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, — interdiction du travail de nuit, — repos hebdomadaire, — caisse de prévoyance pour le chômage et l'invalidité, — participation aux bénéfices, — enfin les multiples questions qui touchent aux salaires et aux appointements c'est-à-dire au contrat du travail.

Le contrat implicite ou explicite entre le patron et l'employé ou l'ouvrier, est encore fort loin de nous représenter une image de l'équité réelle. Les préjugés et les habitudes sont tels qu'on vit continuellement dans l'injustice, sans même s'en apercevoir. Mais nous ne saurions trop le répéter : le mal n'en est pas moins *grand et moins pernicieux* pour l'ensemble du corps social ; car des souffrances inexpliquées se répandent de proche en proche et toute la constitution de la Patrie en est atteinte, alors qu'on se laisse aller aux habitudes prises sans essayer de les corriger.

Ainsi il est établi que, dans toute maison, dans toute industrie, le patron a toujours le droit de remercier l'employé, l'ouvrier. Les lois et les usages veulent seulement que le patron paie à l'ouvrier la semaine commencée et, quelquefois, la semaine suivante, en lui laissant deux heures par jour pour trouver une autre place. A l'employé, le patron paye le mois ou la quinzaine commencés et le mois ou la quinzaine qui suivent, selon les cas, et il accorde également deux heures par jour.

A cela, on dit : le patron est libre de *congédier l'employé, comme l'employé est* libre de quitter le patron, en le prévenant dans les délais. Et on ajoute : « C'est l'égalité et c'est la justice ! »

Quelle erreur cependant !

Lorsqu'un employé quitte son patron, il ne lui cause aucun préjudice ou du moins, il ne lui cause qu'un préjudice extrêmement restreint. En tous cas, il ne le réduit pas à la misère et à la ruine.

Mais lorsque le patron renvoie son ouvrier ou son employé, c'est pour cet ouvrier ou cet employé un état de crise aiguë, un temps de misère, de gêne et quelquefois de ruine qui va jusqu'au désespoir et jusqu'au suicide.

Non seulement ce que j'appellerai « le fonds » de l'employé, c'est-à-dire les conditions fondamentales de son existence, sont bouleversées, mais encore l'homme sans place est déprécié. Il perd les trois *quarts de sa valeur morale et de sa valeur* économique. Au contraire, le fonds du patron, sa maison et sa marchandise conservent toute leur valeur lorsque l'employé s'en va.

Ainsi, il n'y a aucune espèce de parité ! L'ouvrier, l'employé à qui on ôte sa place, son mode d'existence et de travail, dont il a l'habitude depuis un temps plus ou moins long, est à peu près dans le cas d'un patron à qui on ôterait toute sa maison, tout son magasin, toute son industrie !

Quels peuvent être les remèdes à cet état de choses? Ce serait déjà un remède si cette vérité économique et sociale était bien comprise, si elle était connue de l'opinion, tandis qu'elle est toujours grossièrement méconnue. En effet, si cette vérité était mise en pleine lumière, elle changerait peu à peu les mœurs et les conditions du contrat.

M. Mesureur, dans la lettre à laquelle nous avons fait allusion, rappelle aux employés combien il leur serait avantageux de faire effort pour créer, avec leurs patrons, *ces chambres de conciliation* permanente dont nous avons parlé si souvent ! Ce serait un remède très efficace à l'instabilité des situations d'employés, une garantie, une sécurité, profitable à tout le monde.

Le remède serait dans une intelligence plus sérieuse des principes de solidarité, qui feront que toute la constitution économique et politique du pays sera saisie d'un malaise redoutable si la gêne, déjà très sensible, des classes laborieuses continue de s'accentuer sous les dehors brillants de l'aisance d'une minorité.

Hector DEPASSE.

M. Félix Faure en Russie

Paris, 10 juin. — On lit dans le *Temps* de ce soir jeudi :

« Les renseignements que nous avons donnés au sujet du voyage du président de la République en Russie ont été l'objet de commentaires qui nécessitent quelques explications complémentaires.

» L'origine du projet dont il est actuellement question remonte au voyage que fit en France, il y a tantôt deux ans, le prince Lobanof, mort depuis. Dans les entretiens que le ministre russe eut avec M. Hanotaux fut exprimé, pour la première fois, le désir du czar de venir à Paris et, comme conséquence de sa visite, la question d'un voyage du président de la République en Russie se posa,

« Quelques mois plus tard, le czar Nicolas, en prenant congé du Président, lui dit, assez haut pour être entendu par les personnes présentes, combien il serait satisfait de recevoir dans ses Etats, le représentant le plus élevé du peuple français.

» Le czar en avait assez dit ou fait dire pour que le projet dont il avait parlé dût entrer dans les préoccupations du gouvernement français. C'est avec intention que nous disons le « gouvernement », car, dans une semblable question, l'accord des pouvoirs publics est encore plus nécessaire que dans tout autre.

» *Les formes dans lesquelles s'effectuera ce* voyage seront donc, le moment venu, examinées par le cabinet. Quant au Parlement, il sera saisi tout naturellement de l'affaire par voie d'une demande de crédit qui pourrait être précédée d'un message présidentiel, dont le but serait de donner plus de solennité à cette nouvelle manifestation des sympathies françaises pour une nation aimée et alliée.

» Mais rien de tout cela n'est arrêté ni même discuté à l'heure où nous parlons, et on ne pourra l'être qu'à la veille, en quelque sorte, de l'époque où le voyage paraîtra pouvoir et devoir s'effectuer dans les conditions les plus favorables.

» Tout ce qu'on peut dire dès maintenant, c'est que le principe du voyage est admis, qu'il se fera pendant les vacances des chambres qui semblaient d'abord devoir commencer dans les environs du 25 juillet, mais qui ne paraissent guère devoir s'ouvrir que dans la première quinzaine d'août.

» Ajoutons aussi que, dans la pensée du gouvernement de la République, ce voyage est moins encore un acte de courtoisie internationale à l'égard d'un souverain dont la visite amicale a laissé des souvenirs ineffaçables dans le cœur de la nation qu'un moyen nouveau de resserrer encore les liens qui nous attachent au souverain russe et à son peuple. »

Échos et Nouvelles

A l'exposition de 1900 l'imprimerie impériale allemande exposera une édition de luxe de l'épopée des Nibelungen et représentera la situation de l'imprimerie et de l'illustration allemandes.

* * *

A Bonn (Allemagne), un duel a eu lieu entre les docteurs Reussing et Fischer, pour un motif futile. Ce dernier a été tué.

* * *

Sur la ligne de Lyon-Saint-Paul à Montbrison, la foudre en tombant sur un train de voyageurs a ralenti la vitesse de plus de 2 tiers et a environné le train d'une gerbe de feu.

* * *

Le doigt de Dieu. — Dans l'après-midi de dimanche, à Aix en Provence, une religieuse s'étant réfugiée pendant l'orage sous un mûrier a été foudroyée.

* * *

Le Grand Guignol qui a été fermé à la suite des incidents que l'on sait, est autorisé à rouvrir ses portes demain.

AU JOUR LE JOUR

Un bureau télégraphique
POUR LES BOURSIERS

On se rappelle que les commerçants avaient été à peu près unanimes à réclamer la création d'un bureau télégraphique à proximité de la Grande-Place de Lille où se tient, tous les mercredis, la *Bourse du Commerce*.

La question portée devant les administrations compétentes et les pouvoirs publics, paraissait devoir aboutir lorsque, brusquement, le silence se fit et le projet sembla enterré.

Sur ces entrefaites, les intéressés firent appel à M. Dron. Avec son dévouement habituel, le député de Tourcoing se livra à des démarches actives, afin d'arriver à une solution réclamée par tout le monde.

Le 6 juillet, M. Gréterin, Directeur des Postes et Télégraphes du département du Nord lui adressait une lettre dans laquelle il disait :

« Je me suis entretenu de la question avec M. Delory, qui va soumettre le projet au conseil municipal. Je lui ai fait connaître que vous aviez fait une démarche auprès de M. Delpeuch et que, *disposé à la renouveler, vous m'aviez demandé* des renseignements complémentaires.

« Je crois qu'étant maintenant exactement renseigné sur la question vous pourrez appuyer auprès de M. Delpeuch ma deuxième proposition avec quelque chance de succès.

« L'adoption de cette proposition n'entraînerait qu'une très faible dépense pour la ville et la Chambre de commerce et les commerçants de Lille et des environs, tout en buvant leur bock dans les cafés de la Place, pourraient envoyer leurs dépêches « Utile dulci. »

Voici quelle était cette deuxième proposition contenue dans un rapport envoyé par M. Gréterin à M. Delpeuch.

« Le nombre des télégrammes distribué le mercredi à la Bourse de Lille et dans les cafés *de la Grand'Place où se trouvent des Bourses* spéciales, a été évalué à 79 en moyenne. Le nombre de télégrammes de Bourse déposés pour être expédiés serait en moyenne de 82 ces jours là. Il suffirait aujourd'hui, pour le transport de ces télégrammes à si faible distance (815 mètres) d'employer des facteurs vélocipédistes. Le service serait ainsi assuré dans des conditions aussi satisfaisantes que possible les mercredis, jours de marché, jusqu'à l'époque où la succursale du Crédit Lyonnais serait ouverte chaque jour au service télégraphique.

« Je vous prie de me faire connaître si les négociations engagées avec la Municipalité et la Chambre de Commerce peuvent être poursuivies dans ce sens.

« *Le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord.* »

Le 31 juillet suivant, le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes écrivait à M. Dron :

» Monsieur le Député et cher Collègue,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une combinaison qui a été proposée en vue d'organiser tous les mercredis, de midi à 7 heures du soir un service télégraphique à la *Bourse de commerce de Lille, combinaison consistant* à y détacher deux agents du poste central, pour la taxation des télégrammes et trois facteurs vélocipédistes pour le service de va-et-vient à effectuer entre la Bourse et le Bureau central.

» Je m'empresse de vous informer que je donne les ordres nécessaires pour que les négociations déjà engagées à ce sujet entre le directeur des postes et des télégraphes du Nord d'une part, la municipalité et la chambre de commerce de Lille d'autre part, soient poursuivies en vue d'arriver à une solution rapide de la question.

» Mon administration est toute disposée à donner satisfaction au désir exprimé par les commerçants de Lille, sous la réserve que les dépenses à engager de ce fait soient remboursées à l'Etat.

» Aussitôt que les détails relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service auront été réglés, les mesures d'exécution seront immédiatement prises. »

* * *

Le rôle de M. Dron se trouvait terminé et l'affaire se présentait en excellente voie et devrait être aujourd'hui un fait accompli.

A la Chambre de Commerce, à la Mairie, à l'administration des Postes et Télégraphes où nous nous sommes adressés, il nous a été répondu que la question n'a pas fait un pas.

Si donc les *commerçants*, les boursiers veulent obtenir satisfaction, il est nécessaire qu'ils se livrent à de nouvelles démarches ; qu'au besoin ils organisent une pétition qui aboutirait certainement, puisque les frais de la création réclamée sont presque insignifiants eu égard aux services qu'elle rendrait.

UN SECOND CIRCUIT TÉLÉPHONIQUE

Une autre question non moins importante pour le commerce non seulement lillois mais de la région est l'établissement d'un second circuit téléphonique entre Lille et Paris.

Depuis quatre ou cinq ans déjà, la Chambre de commerce de notre ville étudie les moyens de faire établir un nouveau fil entre notre centre commercial et industriel si important et la capitale, un seul circuit étant manifestement insuffisant.

La Chambre de Commerce de Paris offrait d'abord de contribuer à la dépense pour une proportion de 20 pour 0/0, mais par suite de difficultés survenues ultérieurement, cette offre n'a pu être réalisée. La Chambre syndicale des grains et farines de Paris serait probablement disposée à entrer pour une assez large part dans la dépense.

Seuls, les intéressés de Lille et des environs continuent à réclamer à cor et à cris mais n'offrent aucune subvention.

Il est pourtant hors de doute que c'est là une condition essentielle. Sans capital à offrir à l'Etat pour couvrir les frais d'établissement, la Chambre de commerce ne peut que se mouvoir dans le vide.

*Il ne serait pas nécessaire de réunir les soi*xante ou quatre-vingt mille francs nécessaires à avancer à l'administration, mais simplement de garantir l'intérêt de l'argent à fournir.

Les circuits téléphoniques entre Paris et Lille étant très fructueux, les commerçants qui s'imposeraient des sacrifices ne tarderaient pas à rentrer dans leurs débours.

On sait en effet que les recettes effectuées par l'administration des téléphones servent tout d'abord à couvrir le capital avancé pour la construction des nouvelles lignes.

Nos commerçants et nos industriels n'ont donc qu'à unir leurs efforts et une prompte solution interviendra.

E. PETITCOLAS.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil de Cabinet

Paris, 10 juin. — Les ministres se sont réunis jeudi matin au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline. Le Conseil a consacré sa séance à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des Chambres.

La Chambre
Séance du 10 juin

Avant séance

L'affichage des discours

M. Denys Cochin a déposé aujourd'hui une proposition tendant à ce que l'affichage des discours ne puisse être voté que dans la séance qui suivra celle où le discours aura été prononcé.

Les propriétés de l'Etat inutilisées

M. Edouard Lockroy va déposer un amendement au budget de 1898 tendant à l'aliénation jusqu'à concurrence de 260 millions de terrains et propriétés de l'Etat inutilisés.

M. Lockroy estime que la valeur totale de ces propriétés dépasse 3 milliards 1/2, et, suivant lui, on pourrait très facilement en aliéner une grande partie.

Le produit de cette aliénation, que l'ancien ministre limite à 260 millions, serait consacré à la défense navale et à la réfection de notre artillerie.

La part des Communes dans la contribution foncière

On vient de distribuer à la Chambre le rapport de M. Krantz sur le projet de loi portant attribution aux communes du quart du principal de la contribution foncière des propriétés non bâties.

Le sacrifice ainsi consenti est supérieur à 25 millions : il doit être compensé par une ressource égale demandée aux valeurs mobilières françaises et étrangères.

Les 25 millions abandonnés par l'Etat devront être employés à la diminution des impositions communales. « *La réforme profitera*, dit le rapporteur, jusqu'à concurrence de 24,412,678 fr., aux communes de moins de 5,000 habitants. La mesure aura encore l'avantage, ajoute M. Krantz, de faire profiter du dégrèvement les ouvriers agricoles, les petits artisans, dont la situation est digne d'intérêt.

» Il faut remarquer d'ailleurs que, dans le système auquel votre commission s'est arrêtée, les grands propriétaires fonciers n'habitant pas les communes rurales ne bénéficieront du dégrèvement que dans une mesure relativement faible. »

La commission donne aux communes la faculté de choisir entre trois modes de dégrèvement.

1° Le rachat total ou partiel de la prestation individuelle ;

2° L'acquittement de la contribution qui remplacera la contribution personnelle mobilière dans les conditions prévues pour les villes à octroi par l'article 5 de la loi de 3 juillet 1846.

3° La suppression totale ou partielle des centimes communaux ne portant pas sur les quatre contributions directes.

La compensation du dégrèvement est, comme nous le disons plus haut, demandée aux valeurs mobilières. La commission a accepté les propositions du gouvernement qui consistent :

1. Dans l'abandon de la majoration du quart du droit de transmission sur les titres au porteur ;

2. Dans l'élévation de 4 à 4 1/2 pour 100 de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

3. Dans le maintien du doublement de la taxe de transmission payée par les titres nominatifs.

Les caisses d'épargne franco-belges

La Chambre vient d'être saisie par le gouvernement d'un projet de loi portant approbation de la Convention le 5 mars dernier entre la France et la Belgique pour l'exécution du service de la caisse d'épargne entre les deux pays.

Cette convention a pour but principal d'autoriser la circulation gratuite en France des correspondances émanant ou à destination de la caisse générale d'épargne de Belgique et relatives au service international de la caisse d'épargne.

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de **M. Brisson**, président.

Avant la lecture du procès-verbal, M. Jaurès va montrer un papier à M. Brisson et redescend presque aussitôt à son banc.

A 2 heures 15, on lit le procès-verbal.

L'application de la censure
PROPOSITION DE M. JAURÈS

M. Brisson déclare que la parole est à M. Jaurès pour le dépôt d'une proposition.

M. Jaurès monte à la tribune, un papier à la main et lisant :

Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer une modification au règlement de la Chambre. Cette modification vise l'application de la censure avec exclusion temporaire.

La censure avec exclusion temporaire comprend une peine pécuniaire et une peine politique. Contre la sanction d'argent nous ne nous élevons pas, quoique nous la trouvions inique puisqu'elle ne frappe que les députés pauvres. Quant à l'exclusion pendant quinze séances, nous estimons que c'est une atteinte aux droits de la représentation nationale et aux droits des électeurs.

C'est une invalidation temporaire. Cette peine n'existait pas sous la Restauration et sous l'Empire, où la politesse de l'ancien régime fut parfois endommagée dans le Parlement. (Rires.) A l'étranger, nous ne la trouvons guère qu'en Allemagne, et encore, depuis deux ans, elle est dirigée contre les socialistes.

En France, nous l'appliquons dans le feu même d'un incident, nous ne l'entourons pas de garanties suffisantes ; c'est pourquoi nous demandons que l'article 125 du règlement soit modifié ainsi qu'il suit :

« La censure avec exclusion temporaire entraîne l'interdiction de prendre part aux travaux de la Chambre et de reparaître dans le palais législatif jusqu'à l'expiration du jour de la deuxième séance qui suivra celle où la mesure aura été prononcée.

» En cas de désobéissance du député à l'injonction, qui lui est faite par le président, de sortir de la Chambre, la séance est levée. Elle peut être reprise; dans le cas prévu par le paragraphe précédent et aussi lorsque la censure avec exclusion temporaire est de nouveau appliquée à un député dans le cours de la même session, l'exclusion s'étend à quatre séances.

» En outre, dans la séance où expire l'exclusion, la Chambre est appelée à décider sans débats, par assis et levés, si l'exclusion qu'elle a prononcée doit être étendue à quinze séances. » (Très bien, à l'extrême gauche.)

Messieurs, nous ne demandons pas la discussion immédiate, nous demandons seulement l'urgence.

L'urgence repoussée

M. Brisson. — Je mets aux voix la déclaration d'urgence. Il y a une demande de scrutin public.

Le scrutin est assez animé. En voici le résultat.

Votants	**480**
Majorité absolue	**241**
Pour	**110**
Contre	**370**

L'urgence n'est pas déclarée.

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative, ajoute **M. Brisson**.

L'incident est clos. Les deux tiers des députés s'esquivent.

LE PRIVILÈGE
de la Banque de France

La Chambre, après avoir renvoyé à l'ordre du jour de samedi, à la suite des interpellations déjà déposées, une demande d'interpellation de M. d'Hugues sur un syndicat agricole dans les Basses-Alpes, reprend la suite de la première délibération sur le projet de prorogation du privilège de la Banque de France.

Discours de M. Viviani

M. Viviani défend un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre, résolue à substituer à la Banque de France une banque nationale, renvoie le projet du gouvernement à la commission.

On a reproché, dit-il, aux socialistes de ne pas apporter une proposition spéciale. Quel reproche injustifié ! Les socialistes ont toujours préconisé la création d'une banque nationale et c'est cette conception qu'ils demandent à la Chambre de réaliser.

Quelles objections sérieuses élève-t-on contre la Banque d'Etat ? Aucune.

M. Jules Roche a bien cru voir une institution nationale dans la banque créée par Law en 1718 et il en conclut que tous les établissements de ce genre étaient destinés à la faillite.

Quelle erreur ! Ne sait-on pas que la Banque de Law était loin d'être une institution nationale et que, livrée à la noblesse, elle fut ruinée par ses exigences ?

On ne peut oublier que Mirabeau a réclamé, lui aussi, la création d'une Banque nationale et que pareille demande figurait dans les cahiers de 1789.

Discours de M. Lebon

Le rapporteur, **M. Maurice Lebon**, répond à M. Viviani. *Il repousse le projet de Banque nationale.*

Il rappelle d'abord que la commission, à l'unanimité, s'est prononcée en faveur du renouvellement du privilège et qu'elle a implicitement, par conséquent, repoussé la proposition de M. Viviani. Les chambres de commerce, industrielles, syndicales, toutes se sont également prononcées dans le même sens.

... Le système actuel a procuré aux commerçants deux avantages essentiels : la fixité et le bon marché de l'escompte. On a parlé de la Banque d'Angleterre, on oublie que deux fois cette Banque a dû réclamer aide et assistance auprès de la nôtre. (Très bien).

M. Lebon *réfute ensuite les arguments tirés par* les socialistes de l'organisation des banques allemandes et suisses et, pour la grandeur même de la République affirme de nouveau la nécessité du renouvellement du privilège (Applaudissements),

La motion d'ajournement de M. Viviani est mise aux voix et repoussée par 422 voix contre 118.

Motion de M. Bascou

M. Bascou défend une motion tendant à la communication à la Chambre de la convention secrète intervenue entre l'Etat et la Banque, pour régler les condition du concours de cette dernière au cas où la défense nationale l'exigerait.

M. Bascou. — Nous ne doutons pas, puisque M. le ministre des finances l'affirme, qu'il a pris ses précautions pour le cas de guerre, mais nous ne le croyons pas infaillible. Les ministres passent, les fautes restent et les représentants du pays ne peuvent pas ignorer des faits, des traités, des conséquences desquels ils sont responsables envers le pays. (Applaudissements à gauche).

D'ailleurs, ce contrat ne peut être un secret d'Etat puisqu'il est connu de quinze censeurs. (Applaudissements à gauche.

En gardant le silence, vous nous feriez croire que les sacrifices consentis par la Banque ne sont pas suffisamment sérieux pour être communiqués. Au *surplus, je n'en demande pas communication à la* Chambre, mais seulement à la commission où tous les partis sont représentés.

Voix à gauche. — Nous demandons la communication du contrat à la Chambre elle-même.

M. Bascou. — Il suffirait, à mon avis, qu'il le fût à la commission.

Réponse de M. Cochery

M. Cochery. — Ce serait, vous le savez bien, exactement la même chose. La question est tout autre: elle est de savoir si la Chambre a le droit d'exiger cette communication.

Voix à gauche. — C'est cela, c'est bien cela.

M. Millerand. — Je demande la parole.

M. Cochery. — Communiquer le contrat, ce serait rendre inefficaces les engagements pris par la Banque (Protestations à gauche).

Autant demander au ministre de la guerre d'indiquer quelles sont les réserves de poudre. Nous ne connaissons pas les engagements pris par les Banques étrangères pour le cas de guerre, nous ne pouvons pas leur donner de renseignements sur nous.

Ce que je puis assurer, c'est que la signature de la Banque sera engagée, mais que celle de l'Etat ne le sera qu'autant qu'une loi interviendra, qu'autant par conséquent, que le Parlement aura été appelé à se prononcer. Pour le moment, il s'agit de savoir si oui ou non la Chambre a confiance dans le gouvernement (Bruit à gauche).

M. Cochery descend de la tribune. Pas un applaudissement n'éclate, même au centre.

Discours de M. Millerand

M. Millerand. — Je ne veux pas réduire à une question ministérielle une question d'intérêt national. (Très bien à gauche). Mais je ne puis admettre qu'une convention soit secrète pour la Chambre quand elle est connue de tous les hauts financiers qui ont, dans toutes les capitales du monde, un pied, une caisse et des intérêts. (Applaudissements à gauche.) Ce qui s'est passé il y a 25 ans devrait être un enseignement suffisant. On peut avoir confiance en M. Cochery mais est-ce sûr que le jour venu la Banque ne se dérobera pas derrière des subtilités de droit. (Vifs applaudissements à gauche), pour retirer ses millions dûs à la défense du pays.

Il n'y a qu'un moyen de parer à cette éventualité, c'est de décider qu'en cas de guerre l'encaisse tout entier sera à la disposition de l'Etat (Vifs applaudissements à gauche). Si cette solution vous paraît exagérée, discutons-là et apportez-nous la convention que vous avez passée. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs). La Chambre ne peut abdiquer non seulement ce qui est son droit mais le premier de ses devoirs. (Bravos et applaudissements à gauche). C'est ici une question de défense nationale et il s'agit de savoir si, *sur la parole d'un ministre*, on va donner un blanc seing à la Banque. (Très bien ! Très bien !)

Renouvelez-lui son privilège, soit, mais ne lui donnez pas le trésor de guerre (Applaudissements répétés à gauche).

Intervention de M. Méline

M. Méline. — C'est précisément parce qu'il y a là une question de défense nationale que nous refusons formellement, dans l'intérêt du pays, à donner aucune explication (Applaudissements à droite et au centre. Protestations à gauche). Dans aucun pays on n'a fait cette publicité. Dans aucun pays on ne l'a demandée. Tout ce que je puis répéter après le ministre des finances, c'est que la Banque sera engagée et que l'Etat restera libre. Le ministre de la guerre qui connaît la convention, considère qu'elle donne *au pays toutes les garanties désirables* (Applaudissements au centre et à droite).

Discours de M. Pelletan

M. Pelletan. — Il ne peut exister aucun intérêt à ce qu'on ignore les conventions.

Ce que nous demandons, nous, c'est que vous déclariez qu'au jour venu le droit d'émettre du papier monnaie et la disposition de l'encaisse métallique appartiendra à l'Etat. (*Applaudissements à gauche*).

Si, pour le jour de guerre; vous n'avez pas donné à l'Etat le droit de mettre la main sur « la planche à billets » vous n'avez rien fait de votre devoir. (Vifs applaudissements à gauche). Or, si vous l'aviez fait, vous seriez venu le dire. En nous contentant des affirmations que vous nous apportez, nous serions coupables de haute trahison. (Double salve d'applaudissements à gauche).

LE VOTE

Le projet de M. Bascou est mis aux voix.

Pendant le dépouillement qui dure fort longtemps, un incident se produit aux bancs des secrétaires. M. Néron-Bancel, assisté d'huissiers, recompte 4 et 5 fois les bulletins bleus puis refuse d'accepter les bulletins blancs. On le voit successivement causer vivement avec MM. Denis Lavertujon et Descubes.

Peu après, M. Montant, secrétaire, placé de l'autre côté de la tribune présidentielle, additionne les bulletins recueillis et une nouvelle discussion s'engage entre les secrétaires et M. Brisson. Celui-ci finalement déclare qu'il y a lieu à pointage : on a trouvé plus de 700 bulletins dans l'urne.

Pendant le pointage, on adopte un projet de loi déposé par M. Barthou conférant des pouvoirs disciplinaires aux commissions mixtes de l'Algérie. Pour faire oublier au public sa déception du début, M. le docteur Grenier est venu après les salamalecs habituels montrer son burnous à la tribune. La séance a été ensuite suspendue afin de laisser aux secrétaires le temps d'établir les résultats du scrutin. Il sont communiqués à 5 h. 50.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour la motion Bascou :	**236**
Contre	**298**

On vote ensuite sur l'urgence pour le projet de la commission. Elle est adoptée par **413 voix contre 104.**

Le passage à la discussion des articles est mis aux voix et adopté par **424** voix contre **107.**

Séance demain à 2 heures. La séance est levée à 6 heures.

Après la séance

M. Camille Pelletan doit développer au cours de la discussion des articles du projet de la banque un amendement portant que dans le cas d'invasion du territoire le gouvernement aurait à sa disposition l'encaisse métallique de la banque et le droit de se servir de la planche à billets. M. Pelletan met le cas d'invasion de territoire et non le cas de guerre afin de ne pas donner au gouvernement les armes financières pour une guerre de conquête.

Physionomie de la Chambre

Les vacances ont tout de même du bon. Quelques jours de repos durant lesquels nos honorables ont le loisir d'aller respirer l'air salubre des champs, suffisent à dissiper les plus violents orages parlementaires et à ramener le calme dans les esprits surexcités.

Cette puissance de la saine et robuste nature vient une fois de plus de se manifester et les socialistes qui, à l'issue de la tumultueuse séance de samedi, voulaient partir en guerre contre M. Brisson, nous sont revenus notablement apaisés.

Les objurgations des radicaux ont eu raison de leur grrrande colère et, au lieu de la bombe annoncée par eux à si grand fracas, c'est un petit pétard de rien du tout que nous avons eu, un pétard qui a même fait long feu. A tout hasard, les députés avaient pris la précaution *de venir à l'heure et la Chambre était au grand* complet quand M. Brisson, très calme, très maître de lui, est venu s'asseoir au fauteuil présidentiel. Quatre ministres au banc du gouvernement, MM. Méline, Barthou, Cochery et Boucher, les autres sont venus plus tard. Rien sur le procès-verbal, rien que des rectifications sans importance de MM. Chiché et du Bodan.

Les socialistes avaient prudemment renoncé à soulever un incident à ce propos, bornant leur ambition à présenter une timide proposition de modification du règlement. Cette motion, c'est M. Jaurès qui s'est chargé de la porter à la tribune. Le léader socialiste a rempli sa tâche avec une mesure qui n'est ni dans ses habitudes ni dans son tempérament. Son exposé des motifs est bénin, bénin.

Aucune allusion à l'incident Gérault-Richard pas plus qu'à l'attitude du président. M. Jaurès n'a même pas réclamé la discussion immédiate. Il a simplement demandé l'urgence qui a été repoussée à une écrasante majorité. Pas d'interruptions, pas de tapage prémédité. Le calme le plus absolu. En moins de dix minutes, tout était expédié et les députés, tout en se félicitant de la sagesse des socialistes, regrettaient un peu d'être venus pour rien et surtout d'être venus si tôt. La minorité qui s'est prononcé pour l'urgence de la motion Jaurès comprend les socialistes, quelques radicaux avancés et quelques membres de la droite.

Après cet insignifiant lever de rideau, la Chambre a repris la discussion du projet sur la Banque. Une première bataille s'est livrée sur la motion Viviani, dont M. Maurice Lebon qui combattait en qualité de rapporteur, le système de la Banque d'Etat, est facilement sorti vainqueur, mais la lutte a été beaucoup plus chaude à propos de la convention secrète que M. Cochery refusait de communiquer à la commission comme le demandait M. Bascou.

La discussion a même pris une telle tournure que le président du conseil a dû intervenir pour poser catégoriquement la question de confiance. Après le dépouillement, les membres de la gauche ont eu un moment d'espoir en voyant que le scrutin nécessitait un pointage, mais on n'a pas tardé à savoir que le premier calcul donnait une majorité de soixante voix au gouvernement et que seul le nombre invraisemblable de bulletins déposés dans urnes obligeait le bureau à pointer.

Deux scrutins pour finir, l'un sur l'urgence, l'autre sur le passage aux articles. Le résultat de ce double vote prouve que l'adoption du projet peut être considérée désormais comme acquise. Demain on s'occupera des pompiers et si l'on a le temps du cadenas.